Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 3 (1908)
Heft: 113

Artikel: Assurés et noyés
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-257548

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tite pièce en un acte de MM. Paul Bilhaud et Carré. Elle a pour titre « Corneille et Napoléon » ou l'âme des héros. »

Si vous le permettez, je vais vous la raconter brièvement, ce sera pour moi l'occasion de faire suivre un gentil souvenir anecdotique qu'elle a évoqué.

Figurez-vous une chambre proprette, meublée sans luxe, style empire, un bon vieux grand-père aux cheveux de neige, dormant dans un large fauteil. Sa tête se balance en son léger sommeil de vieillard.

Ce rôle de vieillard c'est Philippe Garnier le grand médecin aristocrate au superbe masque antique, qui le tient, celui-là même qui personnifie si bien Néron flétri par ces beaux vers :

Et ton nom paraîtra, dans la race future,
Aux plus cruels tyrans une cruelle injure,

dans Britannicus, la célèbre tragédie de Racine.

Revenons à notre scène.

Le vieillard : Grégoire Aubry, n'est-ce pas seul, dans la chambre se trouve sa fille Mme Langlois, qui explique à son fils le petit Frilot, en quelle circonstance elle reçut au service de la France en qualité de cantinière, le surnom de *Moustache* dans les armées napoléoniennes.

Elle conte tout bas sa petite histoire, c'est alors que Frilot enthousiasmé bat des mains et réveille grand-père qui continue de sa voix chevrotante l'histoire interrompue.

— Ah ! oui, il reviendra, dit-il, il n'est pas mort, ils mentent tous, ceux qui prétendent cela.

— Mais vous savez bien que Bertrand l'a vu mourir, dit Moustache.

— Bah ! des blagues, des hommes comme celui-là ça ne meurt pas, te dis je.

Il se lève et haletant :

— Eh ! bien, vois-tu Moustache, s'il revenait, je repartirais, j'aurais de nouveau vingt ans.

L'excitation lui fait perdre le souffle, il tombe à la renverse dans les bras de Moustache, qui le dépose dans son fauteuil.

Mais ce n'est qu'un léger évanouissement. Il se dresse de nouveau, et magnifique, la poitrine haletante, le regard tourné vers la cloison où est suspendue une décoration encadrée dans une rame verte :

— Oui, tu sais Moustache, il était bon l'empereur. Cette croix là-bas, c'était la sienne. Un jour qu'il passait la revue de ses troupes, il vint à moi, et de sa voix que nous aimions tant entendre nous autres, brusquement me demanda :

— Qu'est ce que tu fais encore là mon vieux ? Il te faut du repos, tu deviens vieux, tu as déjà fait ton devoir, tu peux t'en aller.

— Jamais, Sire, répliquai je fièrement.

— Qu'attends-tu alors ?

— La croix, Sire. C'est alors que détachant la sienne, il me la donna. Ah ! c'était un brave homme, conclut le vieillard, qui se rasseyant se mit à sommeiller.

Mais Frilot a pris un coussinet et vient apprendre sa leçon de français près de lui à ses pieds. On lui a donné comme tâche des vers de Corneille à savoir par cœur. Il ouvre son livre et le voilà parti en une lecture passionnée à travers les tragédies de Corneille.

Soudain grand'père se réveille en sursaut.

— Relis-voir petit, demande t il curieusement.

Frilot relit et le vieillard tressaille.

— Qui a fait cela ? questionne-t-il.

— M. Corneille, répond l'enfant.

— Oui, oui, continue le grand-père, qui pour savoir faire la guerre, ne connaît rien en littérature, il est venu après *l'autre* n'est-ce pas ?

L'autre, c'est Napoléon Ier, son dieu terrestre à lui, l'être par qui juraient tous les grognards de la grande armée.

— Non, grand père, répond le gamain, il est venu avant. M. Corneille est né, dit mon livre, en 1606 et est mort en 1684.

— Et qu'est-ce qu'il faisait ce Monsieur ?

— Mais, des vers grand-père, et Frilot continue sa lecture.

Le grognard s'agite, il répète après son petit fils les vers merveilleux du poète.

— Ah ! ça, tu les dis bien petit, les vers, c'est beau, très beau, mais est tu sûr qu'il ait existé avant l'autre ?

— Mais oui, grand-père, et M. Talma, le grand tragédien, les dit bien mieux que moi au théâtre.

Alors, il faut que je l'entende avant de mourir, décide le vieillard, tu m'y conduiras Moustache.

Et il prend des mains de l'enfant le livre, et lit en se passionnant de nouveau les vers du poète, si bien qu'il retombe sans souffle dans son fauteuil.

En ce moment arrive le docteur qui gronde Frilot d'avoir rallumé le patriotisme de Grégoire Aubry, et envoie le gamin après avoir sorti le grand père de sa torpeur, chercher des médicaments à la pharmacie.

Celui ci s'obstine de nouveau. Il veut aller voir Talma avant de mourir, et le docteur lui promettant qu'il pourra y aller pour le tranquilliser, se retire.

Mais le gamin est sorti, et après avoir été chercher les médicaments, par une de ces idées brusques, sublimes, comme en ont parfois les enfants, il se rend au théâtre où joue Talma, demande à lui parler d'urgence, et ayant obtenu audience, lui explique de sa petite voix que grand père est bien vieux, qu'il va bientôt mourir, et qu'il aimerait l'entendre réciter des vers de Corneille, qu'il lui ferait plaisir de venir chez eux, et Talma attendri promet de venir le jour même, tantôt.

Alors Frilot court apporter la bonne nouvelle, arrive en coup de vent, raconte l'histoire à Moustache, tandis que grand-père dort. Celle-ci attérée renvoie le petit dire à Talma de ne pas venir. Elle a peur qu'il ne tue le vieillard par sa verve, en lui ôtant par l'émotion, ce qui tressaille encore en lui de vie.

Frilot avec une moue se résigne à faire ce que Moustache exige, mais, hélas ! C'est trop tard, Talma entre à l'instant, et le gamin radieux, réveille grand-père, lui annonce l'arrivée du tragédien, qui familièrement serre la main du vieillard, raconte l'audace du gamin et se met ensuite à réciter avec son génie ronflant, les vers de Corneille.

Et l'ancien soldat du vainqueur de tant de belles batailles, est suspendu aux lèvres de l'acteur. Ses yeux le fixent ardemment tandis que celui-ci exhale son art, met toute sa verve pour émerveiller un de ceux qui émerveillèrent par leurs exploits plus qu'humains, toutes les nations de la terre. Il semble au vieux soldat entendre les patriotiques proclamations napoléoniennes. Mais c'est d'un autre genre, il s'excite, il se dresse, et debout un moment, répète en un écho les paroles célèbres que laissent échapper Talma, et enfin retombe anéanti.

Le docteur est revenu sur ces entrefaites et est tout surpris de trouver l'illustre tragédien en pareil lieu. Après l'avoir salué, il le blâme amicalement d'avoir consenti à susciter les patriotiques mais dangereuses inclinations du vieillard qui revient quand même à lui sous les bons soins du docteur. Celui-ci l'envoie se coucher. Grégoire Aubry consent à se rendre à son invitation, mais non sans avoir obtenu de Talma qu'il restât jusqu'à ce qu'il ait repris des forces.

Pendant que le vieillard se repose, Talma et le Docteur se livrent à une causerie toute passionnée sur le sort des âmes des héros. Selon le docteur le corps mort, tout est néant, et Talma magnifiquement, poétiquement, lui prouve le contraire. Non l'âme des héros renaît dans l'âme d'hommes comme Grégoire Aubry passionnés à en mourir.

Enfin celui-ci reparaît. Il est un peu reposé. Après avoir pris place dans son fauteuil, il veut que Talma poursuive, et Talma poursuit plus acteur que jamais. Tout parle en lui, sa voix, ses yeux, ses gestes, sont d'une éloquence telle que fanatisé, le vieillard se lève, répète avec lui ces paroles enflammées que Corneille mit dans ses tragédies, puis hors de souffle, retombe pour la dernière fois dans son fauteuil.

Ce qu'avait prévu Moustache était arrivé, il en est mort.

C'est alors que le docteur s'adressant à Talma, lui dit :

— M. Talma vous l'avez tué.

Et le grand tragédien en un geste admirable, désignant celui qui fit partie de l'armée des géants, orgueilleusement répliqua :

— Il devait mourir ainsi, c'est la mort des humains chez lesquels ont tressailli l'âme des héros !

Et le rideau tomba.

Le rôle de Talma tenu de main de maître par M. Froment, lauréat de tragédie du conservatoire de Paris, a évoqué en moi l'anecdote que j'ai promis ci-devant de raconter.

La voix forte et vibrante de M. Froment dans le rôle de Talma, m'a ramené à mon enfance. Elle m'a fait entrevoir un petit village de France, où chaque année j'allais jadis me retremper dans le sang français, à date fixe, à la fête de l'endroit. J'ai revu mon grand-père paternel dans le vieil Aubry à cheveux blancs, je me suis aperçu lui récitant des vers qui chantaient cette épopée merveilleuse qui fut celle de la grande armée. Avec Grégoire Aubry je l'ai revu pleurer quand ma voix vibrante devenait patriotique, et à l'exemple de celle de Talma arrachait des larmes. J'ai senti mieux que cela. Il m'a semblé encore entendre grand-père me dire de sa voix chevrotante :

— Viens que je t'embrasse mon petit.

Et ce baiser qui faisait alors tressaillir d'orgueil, mon petit cœur d'enfant, le fait chanter maintenant, grand-père n'étant plus de ce monde, car à son insu, c'était le passé s'enfuyant avec sa gloire, qui embrassait en tremblant l'avenir.

FLORÈS.

Assurés et noyés

Un litige intéressant au point de vue du contrat d'assurance-accident vient d'être tranché par le Tribunal fédéral. Il n'est pas sans

intérêt de le faire connaître à nos lecteurs. Voici les faits :

Le 21 juillet 1901, Jens - Théodore Dahl, directeur de la Société suisse de mines Helvetia, à Gampel, trouva la mort en traversant le Rhône à la nage à Gampel. Le défunt était assuré en cas d'accident auprès de la Société « la Zurich » pour la somme de 20.000 francs. Ses héritiers ont allégué que sa mort était le fait d'un accident et ont réclamé le paiement des 20.000 francs avec intérêts au 5 0/0 dès l'échéance ; n'ayant pu obtenir satisfaction à l'amiable, ils ont ouvert action et, par jugement confirmé par la Cour d'appel du Valais, le tribunal d'arrondissement pour le district de Martigny a condamné « la Zurich » à payer à l'hoirie Dahl 20,000 francs avec intérêts au 5 0/0 dès l'échéance.

Sur recours de « la Zurich », le Tribunal fédéral l'a écarté et confirmé dans son entier le jugement attaqué, en invoquant, en résumé, les considérations suivantes :

Les instances cantonales ont admis en fait la « très grande possibilité » que Dahl est mort par suite d'un accident et non par suite d'une attaque d'apoplexie ou d'une paralysie ; elles constatent l'existence, à l'endroit où Dahl a disparu, d'un remous causé par un torrent qui se jette dans le Rhône. Ces constatations de fait, qui ne sont pas en contradiction avec les pièces du dossier, mais reposent sur la déposition du seul témoin oculaire, lient le Tribunal fédéral.

Le fait de la disparition du cadavre de Dahl a rendu impossible à l'hoirie demanderesse d'apporter une preuve matérielle péremptoire de la cause accidentelle de sa mort : il ne permet que des présomptions. Mais, en cas pareil, ainsi que le Tribunal fédéral l'a déjà jugé, une grande probabilité suffit pour établir, en droit, le rapport de causalité.

La supposition que « la Zurich » a opposée à la probabilité d'un accident n'est guère soutenable en regard de l'ensemble des faits de la cause. Elle insiste sur le fait que Dahl aurait été couvert de sueur au moment de se jeter à l'eau. Mais, d'une part, il ressort du dossier que le défunt était d'une force herculéenne, qu'il a pris part à une expédition au pôle nord, qu'il a pris les précautions d'usage avant de se jeter à l'eau, et qu'il n'a disparu dans les flots qu'après avoir déjà presque entièrement traversé le fleuve ; d'autre part, il paraît bien résulter du récit du témoin qui seul a vu le malheur se produire, que Dahl n'a pas perdu connaissance subitement, mais qu'avant de disparaître, il a lutté contre une force supérieure qui l'a dominé.

Pour établir, en droit, si le risque qui résulte d'une entreprise telle que celle qui a entraîné la mort de Dahl, est couvert par la police que celui ci avait souscrite, il faut, aux termes de l'art. 3 de ce contrat, examiner les conditions tant générales que particulières de la police et les déclarations contenues dans la proposition d'assurance.

Il résulte d'abord de cette dernière pièce qu'aucune question n'a été posée à Dahl, lors de son engagement, au sujet de la natation, alors qu'on lui a demandé s'il pratiquait d'autres exercices énumérés séparément. La natation ne formant pas l'objet d'une de ces questions spéciales, le risque qui résulte de cet exercice-là ne peut pas être considéré comme exclu de l'assurance, à raison d'une absence de déclaration dans la proposition d'assurance.

L'énumération que fait le second alinéa de l'art. 3 de la police, excluant les risques qu'entraînent les courses de chevaux et autres, les régates, etc., vise des compétitions, dans lesquelles les concurrents rivalisent pour arriver le premier. Cette rivalité engendre un danger spécial : l'amour-propre, l'appât d'un prix, entraînent facilement les participants à commettre des excès qui créent un risque spécial que l'assurance a voulu exclure. Mais, en l'espèce, Dahl était seul à traverser le Rhône et cet élément de concurrence et de compétition manquait à son entreprise ; cette énumération portant sur des exceptions doit du reste être interprétée limitativement.

Reste à juger la question de savoir si l'entreprise de Dahl était hasardeuse.

Pour résoudre cette question, la cour cantonale s'est placée au point de vue subjectif ; elle y a répondu en tenant compte des circonstances personnelles de l'assuré. Elle a estimé que pour lui, vu sa constitution, son expérience et ses qualités de nageur, la traversée du Rhône n'était pas une entreprise hasardeuse présentant un danger spécial. « La Zurich » estime, au contraire, que le juge doit se placer à un point de vue purement objectif et examiner si d'une manière générale la traversée du Rhône à Gampel, par un nageur couvert de sueur, au moment des hautes eaux, alors que le courant est violent et l'eau glacée, ne revêt pas le caractère d'une entreprise hasardeuse présentant un danger spécial. Il est évident qu'en thèse générale les cas d'exclusion de l'assurance doivent, autant que possible, être déterminés d'après des éléments objectifs. Mais la chose n'est pas toujours possible. Pour juger si une entreprise est hasardeuse, il faut nécessairement tenir compte, dans une certaine mesure, des circonstances et de l'individu en cause ; l'élément subjectif joue un rôle essentiel. Pour un mauvais nageur, ou un homme faible ou sensible au froid, ce serait évidemment une entreprise hasardeuse présentant un danger spécial que de vouloir tenter la traversée du Rhône à la nage lorsque les eaux sont hautes et glacées ; pour un homme qui ne sait pas nager ce serait un acte de folie ; mais on ne peut en dire autant alors qu'il s'agit d'un homme d'une force herculéenne, robuste de constitution, qui a supporté les basses températures de la mer glaciale du Nord, et qui a déjà fait plus d'une fois la traversée du Rhône. S'il était établi que Dahl ait connu l'existence du tourbillon qui l'a perdu, et qu'il se soit volontairement hasardé en cet endroit pour chercher à vaincre une nouvelle difficulté, son entreprise pourrait être taxée d'entreprise hasardeuse présentant un danger spécial ; mais tel n'est pas le cas. C'est donc à bon droit que les conclusions de « La Zurich » ont été repoussées.

Causerie du paysan

A propos de son. — Pommes de terre gelées. — Comment faire boire le bétail.

Rien de la musique, mes chers lecteurs ! Il y a son et son, et celui-ci ne s'adresse qu'aux paysans qui lisent si volontiers, me dit on, mes simples conseils.

A propos de son, on m'écrit :

Monsieur le Rédacteur,

Dans le *Pays du dimanche* du 2 février 1908 vous avez fait paraître un article intitulé : *le Mouton en hiver*, et signé de M. Pierre Pouzols. Je ne prétends pas ici faire le procès de cet article ; je me permettrai cependant d'y relever cette phrase : « De temps à autre le son, *non à cause de ses qualités nutritives, puisqu'il n'en a pas*, mais comme rafraîchissant. » — Sans doute le son est rafraîchissant, et c'est précisément à cause de cette propriété qu'on en donne aux moutons et aux chevaux. Mais que le son n'ait pas de qualités nutritives..... ah ! non, je proteste et à bon droit.

Le son est, en effet, un aliment riche en matières azotées, plus riche que le grain lui-même. Il est aussi plus riche en matières minérales (5,5 0/0 dont 3 0/0 d'acide phosphorique). — Sans doute le son n'est pas très digeste, mais il convient néanmoins particulièrement aux jeunes animaux et aux femelles en gestation, en raison même de sa richesse en acide phosphorique, élément très important dans la formation du squelette.

Le son est excellent aussi pour les vaches laitières, car il porte au lait, et s'il ne faut pas en abuser, à cause même de ses qualités rafraîchissantes et émolientes, il est très bon d'en donner : c'est un excellent aliment.

Voulez-vous des chiffres à l'appui de cette affirmation de la valeur nutritive du son ? En voici :

Wolff et Kühn attribuent au son un certificat de digestibilité égal de 78 à 79 0/0 pour les ruminants. En outre, je trouve dans les tables de Wolff la composition suivante pour les sons :

	Matière sèche totale	Matière azotée totale	Matière grasse	Extractifs non azotés	Cellulose brute	Somme des principes nutritifs digestibles (M.Ar.+M.Gr.×2,4 + M. H.)	Relation nutritive
Son de blé fin	87,9 o/o	14,1 o/o	4,2 o/o	58,2 o/o	7,3 o/o	65, 2 o/o	1/4,9
Son de blé gros	86,4 o/o	13,6 o/o	3,4 o/o	54,9 o/o	8,9 o/o	60, 8 o/o	1/4,7
Son de seigle	87,5 o/o	14,5 o/o	3,4 o/o	59 o/o	6 o/o	64, 3 o/o	1/4,6

(D'après les tables de Wolff publiées par la Société d'alimentation rationnelle du bétail — Paris (1902.)

Nos agriculteurs emploient beaucoup le son comme aliment concentré ; je crois que sans le son, le lait de leurs vaches diminuera, les bêtes portantes seront affaiblies et donneront des produits débiles et rachitiques. Donc que nos agriculteurs continuent à donner du son à leur bétail (ou bien un autre aliment concentré comme de la farine, des tourteaux, des grains, etc.) ils feront bien et toujours je les encouragerai dans cette voie qui est la bonne et augmentera leur pécule.

Un Jurassien.

* * *